

DIRECTION DES TROUPES COLONIALES

Bureau du Personnel

231, Boulevard St-Germain, 231  
PARIS

PARIS, le 16 JUIL. 1957

N° - 98 654

TC/EC.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par décision N° 98.468 TC/PEC, en date du 9 Juillet 1957, la mention "MORT POUR LA FRANCE" a été attribuée à votre fils, le Soldat de 1ère classe LOTODE Désiré, du 15ème Régiment de Tirailleurs Sénégalais, décédé le 11 Mai 1957 à AIN KECHERA, Commune Mixte de COLLO (Département de Constantine).

Cette mention sera inscrite sur son acte de décès par la Mairie de COLLO et transcrite sur le registre de l'Etat-Civil de PLUVIGNER (Morbihan) lieu de son domicile légal.

Ci-joint, un certificat délivré pour l'exemption des droits de mutation des successions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Général DELTEIL  
Directeur des Troupes Coloniales  
P.O. Le Lt-Colonel DENAT  
Adjoint au Chef du Bureau du Personnel :



- Monsieur Antoine LOTODE  
rue Kerdavid

- PLUVIGNER -

(Morbihan)